

# **VERS UNE PLANÈTE MEILLEURE**

**ADAPTATION AUX  
CHANGEMENTS CLIMATIQUES  
ET ALIGNEMENT SUR  
L'ACCORD DE PARIS**



Banque  
européenne  
d'investissement

*La banque de l'UE*

**Le dernier rapport des Nations unies sur le réchauffement climatique est une « alerte rouge pour l'humanité ». Le réchauffement de la planète affecte toutes les régions du globe et nombre de ces changements sont en passe de devenir irréversibles. L'actuelle décennie est celle où tout va se jouer pour la planète.**

**L'Union européenne réagit face à ces dangers. Elle s'est fixé un objectif juridiquement contraignant de neutralité carbone d'ici 2050, ainsi qu'un objectif de réduction des émissions d'au moins 55 % d'ici 2030.**

**Le Groupe Banque européenne d'investissement tient le rôle de banque du climat de l'Union européenne. Leader mondial en matière de durabilité environnementale, le Groupe a élaboré une Feuille de route de la banque du climat afin d'expliquer comment il soutiendra la mobilisation de 1 000 milliards d'euros d'investissements en faveur de l'action climatique et de la viabilité environnementale d'ici 2030.**

**Ces secteurs représenteront au moins 50 % de ses investissements annuels d'ici 2025. Le Groupe BEI est la première banque multilatérale de développement à s'être alignée sur les objectifs de l'accord de Paris.**

**Dans le cadre de la Feuille de route de la banque du climat, il a fait deux annonces lors de la conférence des Nations unies sur les changements climatiques qui se déroule à Glasgow, concernant un nouveau plan d'adaptation et un cadre d'alignement sur l'accord de Paris destiné à ses clients.**



## **PLAN DE LA BEI POUR L'ADAPTATION**

Même si la communauté internationale parvient à réduire la pollution et que nous atteignons la neutralité carbone d'ici le milieu du siècle, nous avons encore besoin de davantage d'activités de sensibilisation et de moyens financiers pour nous préparer aux changements climatiques déjà en cours, qui se poursuivront au cours des prochaines décennies. Nous devons protéger nos sociétés des phénomènes météorologiques extrêmes, de la montée du niveau des eaux, de l'élévation des températures et de nombreux autres aléas climatiques.



Tous  
les projets  
seront adaptés  
pour assurer une  
préparation aux  
futurs évolutions  
du climat.

Le plan de la BEI pour l'adaptation expose sa mission générale : assurer une préparation aux changements climatiques d'aujourd'hui et accroître la résilience. S'appuyant sur la stratégie de l'Union européenne en matière d'adaptation, le plan du Groupe BEI s'articule autour de trois grands thèmes :

- 1. Des investissements plus intelligents dans l'adaptation** nécessitent de disposer d'informations pertinentes, telles que des prévisions de paramètres climatiques clés au niveau local, reposant sur les dernières données scientifiques. La Banque continuera à améliorer sa capacité à inclure des informations fiables sur les changements climatiques dans ses projets et à les partager avec ses clients. En nouant des partenariats avec des organisations de premier plan, elle deviendra un centre de connaissances sur l'adaptation.
  - 2. Des financements plus rapides** de l'adaptation afin de réduire les risques liés aux changements climatiques et de protéger les régions du monde les plus vulnérables. La BEI va accroître l'ampleur et l'impact du financement de l'adaptation. Elle inclura une dimension d'adaptation dans tous les projets d'infrastructure (chemins de fer, hôpitaux, etc.) qu'elle soutient afin de mieux préparer les équipements aux phénomènes météorologiques extrêmes. La Banque investira dans des projets portant spécifiquement sur l'adaptation, axés par exemple sur la protection du littoral, la sécurité contre les inondations, les systèmes d'alerte avancée et les cultures résistantes.
  - 3. Une intensification des travaux internationaux** sur l'adaptation, afin d'aider les clients des secteurs privé et public à développer leur résilience aux futurs changements climatiques. Cette démarche s'inscrit au cœur du développement durable. La BEI tiendra compte de la manière dont les changements climatiques affectent les pays pauvres et les régions vulnérables. Ce faisant, elle œuvrera en faveur d'une croissance inclusive et créera des perspectives économiques pour les personnes les moins à même d'élaborer des projets durables et de faire face aux changements climatiques.
- La Banque fixe actuellement son premier volume cible en faveur de l'adaptation, portant la part de l'aide dans ce domaine à 15 % de ses financements à l'appui de l'action pour le climat d'ici 2025. C'est presque trois fois plus que les financements consentis en faveur de l'adaptation aux changements climatiques ces dernières années.
  - Les risques liés aux changements climatiques seront intégrés dans l'examen préliminaire de tous les projets, qui comporteront une composante d'adaptation aux futures évolutions.
  - Un nouveau service de conseil – intitulé ADAPT – aidera les clients des secteurs public et privé à comprendre comment les changements climatiques affectent leurs activités.
  - En dehors de l'Union européenne, la BEI renforcera son soutien en faveur des technologies numériques favorisant une agriculture climato-intelligente, des infrastructures résilientes aux changements climatiques, des villes et de l'esprit d'entreprise, afin d'accélérer l'innovation en matière d'adaptation.
  - Les partenariats représentent un levier déterminant de l'adaptation. La Banque s'associe au service Copernicus concernant les changements climatiques, le programme phare d'information sur le climat de l'Union européenne et au Global Centre on Adaptation (Centre mondial sur l'adaptation), un organisme qui recherche des solutions en vue d'augmenter le nombre de projets d'adaptation.

Ce cadre constitue  
la prochaine étape  
de nos actions visant la  
réalisation des objectifs  
de l'accord de Paris.

## CADRE D'ALIGNEMENT SUR L'ACCORD DE PARIS POUR LES CONTREPARTIES

La Banque européenne d'investissement a mis en place un cadre pour veiller à ce que les projets qu'elle soutient – qu'ils relèvent de l'énergie, des transports, de l'industrie ou de l'agriculture – soient alignés sur les objectifs de l'accord de Paris. Tel était le but de la Feuille de route du Groupe BEI dans son rôle de banque du climat.

Pour compléter ce cadre, la BEI doit tenir compte de l'activité plus large des clients, au-delà des projets en question. Par exemple, la Banque devrait-elle appuyer un projet à faible intensité de carbone, comme un parc solaire, mis en œuvre par une entreprise qui souhaite également investir dans des activités à forte intensité de carbone, comme une centrale électrique au charbon ? Comment la BEI peut-elle aider les clients à opérer une transition vers des procédés plus propres ?

Ce cadre constitue la prochaine étape de nos actions visant à contribuer à la réussite de l'accord de Paris. Cet accord engage tous les signataires à « rendre les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques. »

La BEI a introduit une nouvelle approche pour assurer l'alignement des contreparties. Elle s'applique aux grandes entreprises actives dans des secteurs générant de fortes émissions et aux grandes institutions financières. Conformément à la réglementation européenne, les grandes entreprises sont tenues de publier leurs plans d'alignement, y compris un objectif à moyen terme en matière d'émissions de carbone. Ces plans devraient également viser à renforcer la résilience face aux changements climatiques à venir. La BEI collaborera avec ses clients pour élaborer et publier les plans en question.

Cette approche générale, fondée sur la publication d'informations, se révèle d'une grande force. Mais elle doit également envoyer un message clair aux entreprises qui ont l'intention d'investir dans des activités à très forte intensité de carbone incompatibles avec l'accord de Paris. D'une manière générale, la BEI ne soutiendra pas de projets, y compris à faible intensité de carbone, mis en œuvre par des entreprises qui investissent dans des activités comme la construction de centrales au charbon, l'exploitation de mines de charbon, ou encore la destruction de puits de carbone.

S'agissant du secteur pétrolier, si les entreprises ne peuvent s'engager à réduire leur production au fil du temps ou si elles continuent de mener des activités incompatibles, la Banque les soutiendra uniquement pour des projets à faible intensité de carbone hautement innovants, concernant par exemple le captage et la séquestration de carbone, l'hydrogène renouvelable, les biocarburants avancés ou les parcs éoliens marins flottants.



**Banque  
européenne  
d'investissement**

*La banque de l'UE*

**Banque européenne d'investissement**  
98-100, boulevard Konrad Adenauer  
L-2950 Luxembourg  
+352 4379-1  
[www.eib.org](http://www.eib.org) – [info@eib.org](mailto:info@eib.org)

 [twitter.com/EIB](https://twitter.com/EIB)

 [facebook.com/EuropeanInvestmentBank](https://facebook.com/EuropeanInvestmentBank)

 [youtube.com/EIBtheEUBank](https://youtube.com/EIBtheEUBank)